

Au lieu, le ministre des Finances vient se plaindre à nous aujourd'hui en disant que nous sommes aux prises avec un terrible problème. Néanmoins, il présente un projet de loi qui rétablit les industries extractives dans leur situation antérieure. En somme, ces industries obtiendront en général les mêmes avantages qu'elles ont toujours acquis aux dépens des contribuables canadiens. Plutôt que de décourager l'exportation de matières premières, nous avons délibérément, en guise de politique fiscale, favorisé une exploitation accrue des matières premières qui seront vendues aux États-Unis, nous rendant de plus en plus tributaires de l'économie américaine avec toutes les conséquences qui en découlent.

Une troisième mesure que le gouvernement devrait prendre est d'imposer une surtaxe sur les matières premières exportées aux États-Unis. La surtaxe imposée par les États-Unis ne s'applique pas aux matières premières canadiennes mais à mon avis nous devrions en imposer une. Cette mesure pourrait ralentir l'exportation des matières brutes, mais elle soutiendrait notre cours du change et déprécierait le dollar canadien. Par la suite, elle contribuerait à l'essor de l'industrie manufacturière au Canada.

Aussi importantes que soient toutes ces choses, l'argent obtenu par l'imposition d'une surtaxe de 10 p. 100 pourrait servir aux dédommagements. Si nous voulons charger une commission de dédommager les Canadiens qui souffrent par suite de la surtaxe américaine, c'est là qu'elle devrait puiser ses fonds. Ceux-ci ne devraient pas sortir des goussets des contribuables canadiens. Les États-Unis ont créé la difficulté au Canada; on devrait à tout le moins leur demander de payer les frais de dédommagement. Voilà donc une façon de financer ces dédommagements.

Une quatrième mesure à prendre a trait aux produits qui, par suite de la surtaxe, seront exclus du marché américain. Dans ces cas-là, nous devrions au moins leur assurer le plus vaste marché canadien possible et au besoin interdire aux produits américains l'accès à notre marché. Il est vrai que, nation souveraine, les États-Unis ont des droits absolus en ce qui a trait aux politiques et principes économiques qu'ils veulent adopter; nous n'y pouvons rien. Mais le Canada a les mêmes droits. Les États-Unis nous trouveraient bien fous de rester passifs, de ne pas agir pour protéger nos citoyens et notre économie.

Puis-je signaler qu'il est 10 heures?

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

AFFAIRES INDIENNES—RÉSERVE DE L'ÎLE LENNOX—
L'AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE D'ACCÈS À L'ÎLE-
DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, le 18 juin dernier, comme je l'avais fait plusieurs fois auparavant, j'ai mentionné au ministre des Affaires indiennes

et du Nord canadien (M. Chrétien) la possibilité de commencer à construire une voie d'accès—soit une chaussée, soit un pont—à la réserve indienne de l'île Lennox au large de la côte nord de l'île du Prince-Édouard. Le ministre m'avait alors dit qu'il fallait effectuer certaines études afin de décider du genre de construction souhaitable ainsi que son emplacement le plus judicieux. Il avait aussi déclaré qu'en raison de l'incendie qui l'hiver dernier avait rasé l'école et la résidence des enseignants, on pourrait peut-être trouver le moyen de construire soit une école, soit une chaussée pour les Indiens, mais pas les deux.

Étant donné, comme je l'ai signalé le 18 juin, que la destruction de l'école et de la résidence des enseignants a été en très grande partie attribuable à l'absence d'équipement de lutte contre les incendies et qu'il était impossible d'en transporter faute de moyen de transport suffisant, le gouvernement avait, tout comme maintenant, la responsabilité très certaine de faire face à ces deux problèmes.

Je crois qu'en reprenant ce sujet une fois de plus ce soir au cours du débat sur la motion d'ajournement, je fais ressortir ce qu'il faut considérer comme l'une des grandes ironies de la présente législature. Plus tôt ce soir, le transbordeur qui desservait la réserve de Lennox a péri dans un incendie. Il y a environ une heure et demie, le transbordeur, ou le bloc moteur, a fait explosion au moment du départ de l'île Lennox. Les passagers, une demi-douzaine environ, ont heureusement pu regagner la rive.

• (10.00 p.m.)

Ce nouvel exemple de l'ironie des choses illustre bien la négligence et la dureté constante du gouvernement actuel, qui refuse de faire face à ses responsabilités vis-à-vis les habitants de l'île Lennox. Heureusement que personne ne fut blessé ce soir. Le transbordeur est le dernier moyen de communication entre l'île Lennox et la terre ferme. Il n'y a pas lieu de se féliciter quand on songe aux innombrables pertes de vies enregistrées au fil des ans, à la détresse et à l'isolement des villages indiens de l'île du Prince-Édouard, faute d'un moyen de transport permanent entre la réserve indienne et la terre ferme.

Je me demande combien de temps encore il nous faudra harceler le gouvernement pour qu'il assume pleinement ses responsabilités, car il ne semble vraiment pas soucieux de remédier à ce problème fondamental de transport et de communications pour la collectivité en question. J'ignore si le gouvernement a vraiment l'intention de garder ces gens dans une sorte de ghetto, mais c'est sûrement là le résultat de la politique qu'il a suivie jusqu'ici. Voilà des années que ces gens endurent un tel état de choses, mais je ne crois pas qu'ils le fassent encore longtemps.

Le gouvernement leur a répondu que de nouveaux sondages s'imposaient. Il y en eu de toutes sortes depuis je ne sais combien d'années. On dit que l'enfer est pavé de bonnes intentions. On pourrait dire du gouvernement, dans ce cas-ci, que l'enfer est pavé d'études, de rapports et de sondages, mais sûrement pas de moyens d'action.